

Présentation

Dans les départements d'outre-mer, l'origine socioprofessionnelle des élèves est très différente de celle observée en France métropolitaine [1]. Plus d'un élève sur trois appartient à une famille dont la personne responsable est sans activité professionnelle, non retraitée (8 % en France métropolitaine). D'autre part, les enfants d'employés sont beaucoup plus nombreux que ceux d'ouvriers (20,3 % et 13,8 %, respectivement). C'est l'inverse en France métropolitaine où le poids des enfants d'employés est de 18 % contre 25,1 % pour les enfants d'ouvriers. Enfin, les professions libérales et intermédiaires, les professeurs ou instituteurs exceptés, sont nettement sous-représentées.

Plus les élèves suivent un niveau de formation élevé, plus la proportion de ceux dont la personne responsable est professeur ou instituteur est importante. Il en est de même pour les enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. En revanche, les enfants d'ouvriers, de chômeurs ou de personnes sans activité sont proportionnellement plus nombreux dans les formations professionnelles.

Alors que, dans l'ensemble des établissements du second degré publics et privés sous contrat, près d'un enfant sur trois est issu d'une famille dont la personne responsable de l'élève est sans activité ou chômeur n'ayant jamais travaillé (35,1 %), cette proportion s'élève à deux enfants sur trois en enseignement adapté (62,6 %).

Les élèves de première et terminale générales sont au moins deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales ou cadres) que ceux des classes de première et terminale technologiques (13,5 % et 6 % respectivement). Ces dernières formations rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (2,4 %).

Les établissements privés sous contrat scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées [2]. La structure sociale des établissements privés sous contrat est nettement tirée vers le haut et se démarque de celle des établissements publics pour toutes les catégories, la catégorie moyenne exceptée. Il convient cependant de rester prudent pour des analyses plus approfondies, compte tenu de la faiblesse des effectifs des établissements privés et de l'importance des origines sociales non renseignées (près de 4 %).

Définitions

■ **Les catégories socioprofessionnelles (CS)** sont celles de la personne responsable de l'élève :

- agriculteur : agriculteur exploitant ;
- artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus ;
- profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise ;
- profession intermédiaire : instituteur et assimilé, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise ;
- employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers ;
- ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole ;
- retraité : retraité agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise, cadre, profession intermédiaire, employé ou ouvrier. Les différentes activités anciennement exercées par les retraités ne sont pas suffisamment détaillées pour pouvoir être regroupées avec les professions telles qu'elles sont décrites ci-dessus ;
- chômeur ou sans activité : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

On notera que, les personnes responsables des élèves étant souvent les pères, les CS très féminisées sont peu visibles dans cette statistique : par exemple, la plupart des enfants dont la mère est enseignante ou employée apparaissent ici sous la catégorie sociale de leur père, qui est souvent différente (cadre, ouvrier, ...).

■ **Regroupements des catégories socioprofessionnelles en quatre postes :**

- favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés et plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs ;
- favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ.

[1] Élèves du second degré dans les DOM selon la catégorie sociale de la personne responsable de l'élève en 2007-2008 (Public + Privé sous contrat, y compris EREA)

	Agriculteurs	Artisans, commerçants	Professions libérales, cadres (1)	Professions intermédiaires (2)	Enseignants (3)	Employés
Premier cycle général	1,8	7,8	6,7	8,7	3,4	19,8
CPA, CLIPA, UPI, dispositifs relais et apprentis junior	1,0	3,7	2,6	5,2	0,2	10,8
SEGPA	1,8	3,7	1,4	3,4	0,4	12,5
Ensemble premier cycle	1,8	7,6	6,4	8,5	3,2	19,4
Seconde générale et technologique	1,9	9,4	9,9	12,6	5,3	22,4
Première et terminale générales	2,1	10,7	13,5	14,4	8,3	21,4
Première et terminale technologiques	2,2	9,6	6,0	11,8	2,8	24,0
Ensemble second cycle général et technologique	2,1	10,0	10,4	13,1	5,9	22,4
CAP	1,5	5,1	1,6	4,1	0,5	15,2
BEP	1,9	6,6	2,7	6,7	0,8	21,3
Bac pro, BMA	2,4	7,1	2,4	6,9	1,1	23,0
MC et divers niveaux IV et V	2,5	4,4	1,9	4,4	1,9	20,0
Ensemble second cycle professionnel (5)	2,0	6,4	2,4	6,2	0,8	20,5
Ensemble DOM	1,9	8,0	6,7	9,2	3,5	20,3
Ensemble France métropolitaine	2,1	9,2	17,3	14,5	3,6	18,0

(suite)	Ouvriers	Retraités	Sans activité, chômeurs n'ayant jamais travaillé	Total	Part des origines sociales connues en % (4)	Effectifs Pu + Pr sous-contrat
Premier cycle général	14,1	1,2	36,5	100,0	96,5	129 013
CPA, CLIPA, UPI, dispositifs relais et apprentis junior	12,2	1,7	62,5	100,0	90,7	633
SEGPA	13,5	0,9	62,6	100,0	92,0	6 136
Ensemble premier cycle	14,1	1,2	37,8	100,0	96,3	135 782
Seconde générale et technologique	12,4	2,1	23,8	100,0	97,7	19 495
Première et terminale générales	9,5	2,8	17,3	100,0	97,9	20 749
Première et terminale technologiques	14,3	2,5	26,7	100,0	96,2	12 942
Ensemble second cycle général et technologique	11,7	2,5	22,0	100,0	97,4	53 186
CAP	14,1	1,4	56,4	100,0	93,8	7 626
BEP	16,1	1,7	42,1	100,0	95,0	21 695
Bac pro, BMA	15,8	2,1	39,2	100,0	94,3	8 969
MC et divers niveaux IV et V	14,3	3,2	47,3	100,0	94,3	334
Ensemble second cycle professionnel (5)	15,6	1,8	44,3	100,0	94,6	38 624
Ensemble DOM	13,8	1,6	35,1	100,0	96,3	227 592
Ensemble France métropolitaine	25,1	2,0	8,0	100,0	97,1	5 111 785

(1) Non compris professeurs. (2) Non compris instituteurs. (3) Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles. (4) Le complément à 100 % de la part des CS connues regroupe les élèves dont la CS du responsable est non renseignée dans le système d'information SCOLARITÉ. On ne prend pas en compte les élèves des établissements privés hors contrat pour lesquels l'information n'est quasiment pas recueillie. (5) Y compris divers niveaux IV et V (formations complémentaires et préparations diverses).

Champ : établissements publics et privés sous contrat dépendant du ministère de l'Éducation nationale.

[2] Élèves du second degré dans les DOM selon la CS regroupée (1) de la personne responsable de l'élève en 2007-2008 (%) (Public + Privé sous contrat, y compris EREA)

Formations	Public					Privé sous contrat				
	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défa-vo-risée	Total	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défa-vo-risée	Total
Premier cycle général	9,2	8,5	27,9	54,4	100,0	34,2	16,5	36,0	13,4	100,0
CPA, CLIPA, UPI, dispositifs relais et apprentis junior	2,8	5,2	15,9	76,1	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SEGPA	1,9	3,4	18,0	76,8	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ensemble premier cycle	8,8	8,2	27,4	55,6	100,0	34,2	16,5	36,0	13,4	100,0
Seconde générale et technologique	15,4	13,0	32,3	39,3	100,0	37,0	19,2	33,4	10,4	100,0
Première et terminale générales	22,2	15,5	32,3	30,0	100,0	42,0	18,5	31,0	8,6	100,0
Première et terminale technologiques	9,1	12,1	34,5	44,3	100,0	21,3	17,6	39,3	21,8	100,0
Ensemble second cycle général et technologique	16,5	13,7	32,8	36,9	100,0	35,7	18,5	33,6	12,1	100,0
CAP	2,0	4,3	21,8	71,9	100,0	7,4	3,3	21,9	67,4	100,0
BEP	3,3	6,8	28,7	61,2	100,0	12,3	10,5	42,8	34,5	100,0
Bac pro, BMA	3,3	7,1	31,0	58,5	100,0	9,5	9,1	45,6	35,7	100,0
MC et divers niveaux IV et V	4,1	4,8	26,7	64,4	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ensemble second cycle professionnel (2)	3,1	6,4	27,8	62,7	100,0	10,6	8,9	40,0	40,5	100,0
Total second degré	9,6	9,2	28,7	52,4	100,0	30,7	15,7	36,1	17,6	100,0

(1) Voir les regroupements définis page ci-contre. (2) Voir note (5) tableau [1].

Champ : établissements publics et privés sous contrat dépendant du ministère de l'Éducation nationale.